



NOUVELLE IMPORTANTE DE VOTRE COMITÉ LOCAL DE FORMATION CONTINUE ET DE PERFECTIONNEMENT

Formation réanimation cardiorespiratoire et secourisme général

Le comité local de formation et la Firme Gestion Para-Médical ont conclu une entente pour la prochaine année afin d'offrir aux familles d'accueil des formations en réanimation cardiorespiratoire et secourisme général.

Tel que prévu à l'entente collective, il est de la responsabilité de la ressource de maintenir un niveau adéquat de compétence (art. 4-1.02 al. 1 Entente collective). À cet effet, il est obligatoire de posséder une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire et en secourisme général et de remettre une copie de votre certification à votre intervenant ressources indiquant la durée de la validité de cette formation. De plus, les frais encourus pour suivre cette formation vous seront remboursés par le fonds

global dédié exclusivement à la formation continue et au perfectionnement (art. 4-1.03 al. 1).

N. B.: Si vous êtes famille d'accueil de proximité, il n'est pas obligatoire de vous inscrire à cette formation. Toutefois, vous pouvez recevoir la formation à cet égard et vous prévaloir des mêmes conditions de remboursement ci-après.

Les frais admissibles au remboursement sont les frais d'inscription, de déplacement, d'allocations de repas ainsi que les frais de remplacement. Votre intervenant ressources pourra vous expliquer plus précisément comment procéder au remboursement des frais relatifs à votre formation.

Informations complémentaires

Veillez prendre note que la formation est **non remboursable et non transférable**.

Par contre, pour toute demande de modification à l'inscription initiale (RTF qui souhaite déplacer sa formation à une autre date), les frais de 15 \$ plus les taxes seront facturés à la RTF.

Cependant, la personne inscrite pourra transférer son inscription à une autre date de formation sur présentation d'un billet médical attestant qu'elle ne pouvait assister à la formation pour raisons médicales, pour elle-même ou un enfant placé sous sa responsabilité par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Le comité local de formation continue et de perfectionnement

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Dates de formation :	Samedi 23 mai 2015 Dimanche 14 juin 2015 Samedi 19 septembre 2015 Dimanche 18 octobre 2015 Dimanche 1 ^{er} novembre 2015	Samedi 21 novembre 2015 Samedi 5 décembre 2015 Samedi 16 janvier 2016 Dimanche 21 février 2016 Samedi 19 mars 2016
Horaire :	8 h 30 à 16 h 30	
Lieu :	Maison du citoyen : 7501, rue François-Perrault, Montréal, Québec, H2A 1M1	
Prix :	65 \$ plus les taxes par personne (74,73 \$) Les frais d'inscription devront être acquittés au moment de l'inscription.	
Modes de paiement :	Carte de crédit (VISA, MASTERCARD), argent comptant, mandat poste ou chèque certifié .	
Pour s'inscrire :	Karine Lamarche : 450 926-2301, poste 221 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.	

Conseils pour la sécurité des bébés

La sécurité des enfants nous tient tous à cœur. Voici donc quelques conseils tirés du site Internet de Santé Canada afin que ceux-ci dorment en toute sécurité.

Pour dormir en sécurité, l'enfant doit être couché sur le dos, dans un lit d'enfant, un berceau ou un moïse. Les bébés et les jeunes enfants ne devraient jamais être couchés sur un lit ordinaire, un lit d'eau, un matelas pneumatique, un sofa, un futon ou un fauteuil. Les bébés qui dorment sur ce genre de surfaces courent un risque de suffocation.

Des blessures et des décès découlant de l'utilisation inadéquate de nombreux produits mentionnés dans le présent guide ont été signalés à Santé Canada. Suivez les conseils de sécurité donnés afin de réduire le risque de blessures et de décès attribuables à l'utilisation de ces produits.

- Couchez toujours le bébé sur le dos, que ce soit pour la nuit ou pour la sieste.
- Le lit du bébé devrait être exempt d'objets, à l'exception du matelas et d'un drap housse.
- Évitez les articles de literie mal ajustés et les objets mous dans le lit de bébé, car ce dernier risque de suffoquer. Voici quelques exemples de produits à éviter :
 - o douillettes, couvertures épaisses et courtespointes;
 - o oreillers pour enfants ou adultes;
 - o rembourrage en mousse;
 - o jouets en peluche;
 - o bordures de protection;
 - o coussins de positionnement.
- Les couvertures peuvent présenter un risque de suffocation si la tête du bébé est recouverte pendant qu'il dort. Envisagez plutôt d'utiliser un vêtement de nuit léger, comme une grenouillère. Si une couverture est requise, privilégiez les tissus minces, légers et qui respirent.
- L'excès de chaleur est un facteur de risque du syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN). Si la tempé-

rature de la chambre vous convient, elle convient aussi au bébé.

- Faites de votre maison un environnement entièrement sans fumée. La fumée de cigarette est nuisible pour les bébés et augmente le risque de SMSN. Ne laissez personne fumer en présence du bébé.
- Il est dangereux de laisser dormir un bébé pendant de longues périodes dans des produits comme une poussette, un siège d'auto, une balançoire, une sauteuse, un porte-bébé en bandoulière ou tout autre type de porte-bébé, dans lesquels il est en position assise ou semi couchée. Couchez le bébé dans un lit d'enfant, un berceau ou un moïse pour la sieste ou pour la nuit. Si vous êtes en déplacement, faites-le dès votre arrivée à destination.
- Les cordons de stores, de toiles ou de rideaux présentent un risque

d'étranglement. Attachez-les hors de la portée de l'enfant ou installez un dispositif de tension pour cordons en boucle. Que le store soit monté ou descendu, il ne faut pas qu'un enfant puisse atteindre les cordons.

- Placez le lit de façon à ce que les articles présentant un danger comme les fenêtres, portes fenêtres, lampes, chandeliers, prises de courant, moniteurs pour bébé munis de cordes, rallonges électriques et petits objets soient hors de portée de l'enfant.
- Vérifiez régulièrement si des jouets, des vêtements, des meubles ou des articles pour enfants ont été retirés du marché en communiquant avec le fabricant ou en consultant le site Internet de Santé Canada sur les rappels de produits de consommation à l'adresse suivante :

www.santecanada.gc.ca/rappels-spc.

Merci de votre vigilance.

La 2^e édition de la Semaine de recrutement des familles d'accueil

Nous lançons ce printemps, pour une deuxième édition, une semaine officielle de recrutement des familles d'accueil. Du 9 au 15 mai, sous le thème *Diversité de familles d'accueil*, cette semaine représente l'occasion d'élargir la visibilité du besoin de familles d'accueil pour le grand Montréal.

Plusieurs activités de visibilité se tiendront dans des endroits ciblés, en lien avec nos divers objectifs de recrutement actuels (familles pouvant accueillir des enfants 0-5 ans; représentativité de tous les quartiers de la ville (secteur ouest surtout); représentativité de la diversité multi-ethnique de Montréal; famille de stabilisation (mandat antérieurement rempli par les RI 0-5 ans).

Entre autres, des kiosques d'information prendront place dans certains centres d'achats et places publiques, un communiqué de presse sera dif-

fusé, et ce sera le moment opportun d'exercer le « réseautage », en témoignant dans votre entourage de votre réalité de famille d'accueil.

Si vous êtes intéressé à nous expliquer en quelques phrases ce qui vous motive à poursuivre comme famille d'accueil, il nous ferait plaisir de recueillir vos témoignages écrits qui pourraient grandement servir à mieux faire connaître le rôle et la satisfaction à retirer d'accueillir des jeunes en difficulté dans l'intimité de son quotidien. Faites parvenir ces textes par courriel à : louise.landry@cjm-iu.qc.ca ou par la poste à : madame Louise Landry, 1161, boul. Henri Bourassa Est, Montréal, Québec, H2C 3K2.

Johanne Robillard, service d'évaluation des milieux de vie substitués
Direction des services milieu à l'adolescence et ressources